

Comment obtenir votre certificat de radiation du régime étudiant ?

Nous vous invitons à vous rapprocher de votre organisme mutualiste, **sauf pour les étudiants qui étudient dans les départements du 93 et du 95, qui doivent s'adresser à la Cnam de ces départements.**

Ci-joint les coordonnées des organismes :

- ➔ **LMDE prestations et correspondances** - TSA 91972 - BP 91097 LISSES CEDEX.
- ➔ **SMEREP Centre 617** - 16 boulevard du Général Leclerc - 92115 CLICHY CEDEX
- ➔ **Cnam de la Seine-Saint-Denis** - BP 60300 - 93018 BOBIGNY CEDEX.
- ➔ **Cnam du Val-d'Oise** - Immeuble Ordinal, rue des chauffeurs - 95017 CERGY-PONTOISE.

Quelles pièces produire selon votre situation, auprès de ces organismes ?

➔ **Salarié :**

- Contrat de travail précisant la date d'embauche et le temps de travail effectué (pour les CDD),
- plus les 3 derniers bulletins de salaire,
- plus attestation des droits au régime général de Sécurité sociale.

Remarque : votre demande doit obligatoirement couvrir l'ensemble de l'année universitaire (du 1^{er} octobre au 30 septembre de l'année suivante).

➔ **Chômeur :**

Attestation d'inscription à pôle emploi plus relevé d'indemnités si bénéficiaire.

Tous les documents sollicités ne sont que des photocopies.